

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Procès-verbal n°1**

**Séance du 27 janvier 2014 – Foyer rural de Léchelle**

Lundi vingt-sept janvier deux mille quatorze à dix-neuf heures, les délégués de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Léchelle (77171), sous la présidence de Monsieur Christian JACOB, Président.

Date de convocation : 16 janvier 2014  
Date d'affichage : 16 janvier 2014  
Nombre de délégués en exercice : 82  
Nombre de délégués présents : 63  
Pouvoir : 7

Nombre de votants : 70  
Séance : n°1

**Étaient présents :** Séméko KENOU (Augers en Brie), Michel LEROY, René FOURMAUT (Bannost-Villegagnon), François DUGUÉ (Beauchery-Saint-Martin), Brigitte MAURY, Jean-Louis EYMARD (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Georgette RUFFIER (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre la Grande), Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre la Petite), Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Jean-Claude LAURET, Alain BONTOUR, Evelyne D'HAINAUT (Chenoise), Daniel FADIN (Courtacon), Jean-Claude BILHEUX (Cucharmoy), Claude PARISOT (Fretoy), Patrice CAFFIN, Bertrand FAGUER, Pierre PERIÉ (Jouy le Châtel), Edmond KALUZNY, Guy PAGET (Léchelle), Alain LEFEBVRE, Jean-Pierre DESPLANCHES (Louan-Villegruis-Fontaine), Jean SASSINOT, François WALLE (Maison Rouge en Brie), Patrice BOUDIGNAT (Melz sur Seine), Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins), Jean-Claude CHASSE (Mortery), Claude BONICI, Jacqueline NIORTHE (Poigny), Christian JACOB, Ghislain BRAY, Gisèle GAYRAUD, Éric JEUNEMAITRE, Chantal BAIOCCHI, Patricia CHEVET, Maria-Isabel GONCALVES, Delphine PRADOUX, Laurent DEMAISON, Jérôme BENECH, Christiane ARONIO de ROMBLAY, Josette GOÛRC, Bruno PERCHERON, Marie-Pierre CANAPI, Christian MAREUIL (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Laurence GARNIER (Rupéreux), Arnel LAFONTAINE, Patrick MARTINAND (Saint Brice), Jean-Pierre BOISVERT (Saint Hilliers), Dominique ETIENNE (Saint Loup de Naud), Gérard MAREUIL, Alain BALDUCCI, Josèphe LINA (Sainte Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ, Jeanine BOURCIER (Soisy-Bouy), Éric TORPIER, Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Georges-Michel GRESPIER, Tony PITA (Villiers Saint Georges), Martial DORBAIS (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines les Provins).

**Absents excusés non représentés :** Patrick LEBAT (Bezalles), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint Sulpice), Philippe FORTIN, Francis PICCOLO, Marcel BACHET (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marêts), Hervé PATRON, Jean-Pierre GUILLABERT (Provins), Gilbert DAL PAN (Saint Loup de Naud), Christophe LEFEVRE (Saint Martin du Boschet), Yvette GALAND (Sancy les Provins), Dominique BONTOUR (Villiers Saint Georges).

**Excusés représentés par suppléant :** Jean-Paul PIERSON (Provins).

**Pouvoirs de :** Roger PATENERE (Chalautre la Grande) à Michèle PANNIER (Chalautre la Grande), Daniel LAMY (Chalautre la Petite) à Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre la Petite), Georgette GUERTAULT (Courchamp) à Claude PARISOT (Fretoy), Nelly AUGÉ (Provins) à Éric JEUNEMAITRE (Provins), Chérifa BAALI-CHERIF (Provins) à Delphine PRADOUX (Provins), Pascal CORNEILLE (Provins) à Gisèle GAYRAUD (Provins), Joël DAVIGNEAU (Sourdun) à Éric TORPIER (Sourdun).

**Secrétaire de séance :** Brigitte MAURY (Beton-Bazoches), est secrétaire de séance.

Le quorum atteint, plus de la moitié des délégués sont présents, la séance est déclarée ouverte.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2013**

Le Président indique que le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 02 décembre 2013 a été adressé, avec les convocations, aux délégués titulaires le 16 janvier 2014 par voie postale. Aucune observation n'a été reçue. En l'absence d'observation en séance, le procès-verbal de séance est approuvé à l'unanimité.

**PUBLICATION DE LA LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2013**

Cette liste est établie conformément aux dispositions du décret n°2004-015 du 7 janvier 2004, portant Code des Marchés Publics et de l'arrêté du 27 mai 2004 du ministre chargé de l'économie, pris en application de l'article 138 du Code des Marchés Publics, et relatifs à la liste des marchés publics conclus l'année précédente, par les personnes publiques.

Le Président donne lecture de la liste des marchés publics passés par la Communauté de Communes du Provinois au titre de l'exercice 2013.

**Travaux de voirie pour la modification d'accès à la parcelle pour dégagement des accès aux deux premières propriétés de la zone d'activités de la Grande Prairie à Poigny**

<b>Attributaire</b>	Entreprise PEPIN 1 bis rue des Coudoux – BP 56 77483 PROVINS Cedex
<b>Prix</b>	18 792,50€ HT
<b>Durée</b>	2 semaines

**Travaux de création d'une réserve incendie enterrée à Beton-Bazoches**

<b>Attributaire</b>	PAGOT 10 rue Rebais – BP103 77483 PROVINS Cedex
<b>Prix</b>	51 856,20 € HT soit 62 020,02 € TTC
<b>Durée</b>	2 semaines

**Mission d'assistance technique pour la mise à disposition du centre aquatique du Provinois et la réalisation des opérations de récolement**

<b>Attributaire</b>	EGIS EAU 38 boulevard Paul Cézanne - 78286 GUYANCOURT
<b>Prix</b>	Phase 1 : 10 500 € HT soit 12 558 € TTC Phase 2 : 8 050 € HT soit 9 627,80 € TTC Phase 3 : 3 500 € HT soit 4 186 € TTC.
<b>Durée</b>	Du 17 juin au 29 novembre 2013

**Contrat d'assurance du personnel**

<b>Attributaire</b>	SMACL 141 rue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9
<b>Prix</b>	41 205,36 € par an

<b>Durée</b>	3 ans du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016
--------------	---

<b>Contrat d'assurance Dommage aux biens</b>	
<b>Attributaire</b>	SMACL 141 rue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9
<b>Prix</b>	7 393,21€ HT par an soit 8 014,15 € TTC
<b>Durée</b>	3 ans du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016

<b>Contrat d'assurance responsabilité</b>	
<b>Attributaire</b>	SMACL 141 rue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9
<b>Prix</b>	1 900 € HT par an soit 2 071€ TTC
<b>Durée</b>	3 ans du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016

<b>Contrat d'assurance protection juridique</b>	
<b>Attributaire</b>	SMACL 141 rue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9
<b>Prix</b>	650 € HT par an soit 708,50 € TTC
<b>Durée</b>	3 ans du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016

<b>Contrat d'assurance Auto-collaborateur</b>	
<b>Attributaire</b>	SMACL 141 rue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9
<b>Prix</b>	799,99 € HT par an soit 998,58 € TTC
<b>Durée</b>	3 ans du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016

**Le conseil communautaire prend acte.**

#### **RENDU COMPTE DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT**

Le Président rappelle que lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant". (Article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans le cadre de ce dispositif, il indique qu'il a signé les actes suivants :

<b>Date de dépôt au contrôle de légalité ou signature</b>	<b>Convention pour la gestion du centre de loisirs sans hébergement de Jouy le Châtel.</b>
---	--

05/12/2013	La commune de Jouy le Châtel est autorisée à gérer, de façon dérogatoire, le centre de loisirs pour une année supplémentaire du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.
05/12/2013	<b>Convention de mise à disposition d'éducateurs sportifs entre la Communauté de Communes du Provinois et l'Entente Longueville / Sainte Colombe / St Loup de Naud / Soisy-Bouy.</b>  L'association met à disposition de la Communauté de Communes, pendant un an, des éducateurs sportifs pour les centres de loisirs durant les vacances scolaires et les mercredis. La Communauté de Communes remboursera mensuellement les salaires et charges.
05/12/2013	<b>Convention de mise à disposition de la salle municipale de La Chapelle St Sulpice pour le Relais Assistantes Maternelles intercommunal Itinérant pour l'année 2014.</b>
13/01/2014	<b>Avenant à la convention relative aux missions obligatoires assurées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne dans le cadre du partenariat C.N.R.A.C.L.</b>  Le CDG 77 fait les relais de la CNRACL en ce qui concerne la réglementation en matière de retraite.

**Le conseil communautaire prend acte.**

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET GENERAL**

Un extrait de la maquette budgétaire a été adressé aux délégués titulaires avec les convocations et les notes de synthèse.

Le Président présente le B.P général de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2014. Ce budget reprend les éléments exposés lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 02 décembre 2013.

**La section de fonctionnement** s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 16 369 198 €. Les charges de gestion sont en augmentation de 155 667 € pour atteindre 1 394 167 € : 33 % vont aux transports (467 612 €) dont :

- ✓ 201 612 € pour la convention C.T.2 qui intègre le renforcement des lignes 12 (Sourdun/Provins) et 14 (Villiers/Tournan), avec une participation du S.E.T.R.A de 18 800 €.
- ✓ 266 000 € pour le service T.A.D avec une participation du S.T.I.F de 55 927 € et du Conseil Général de 97 000 €.

Les plus gros postes sont :

- 167 650 € pour les centres de loisirs,
- 123 350 € pour les zones d'activités : 19 800 € pour la zone des Cas Rouges (fauchage, tonte) ; 10 500 € pour le Parc des 2 Rivières ; 70 550 € pour le parc du Durteint (isolation thermique des réseaux en terrasse, chauffage, ascenseur, taxes foncières),
- 30 000 € pour les chantiers d'insertion,
- 81 400 € pour le cinéma (entretien du mur végétal, maintenance des portes, dépenses d'entretien, taxes foncières ...)
- 27 300 € pour la gendarmerie de Villiers Saint Georges (chauffage, assurance et entretien),

- 35 000€ pour la location des bureaux du siège de la Communauté de Communes du Provinois, propriété de la ville de Provins,
- 23 350 € pour le R.A.M intercommunal.

Pour les charges de personnel, la dépense est prévue à hauteur de 1 380 000 €. L'augmentation de la masse salariale (+ 191 500 €) est due au transfert des agents des A.L.S.H de Provins.

Concernant les atténuations de produits et plus précisément les A.C, le Président indique que la maquette budgétaire présentée, intègre les A.C de 2013 pour un montant de 4 686 600 € en dépenses et 12 400 € en recettes. Il ajoute que le Bureau Communautaire du 6 janvier dernier a décidé d'intégrer les A.C valeur 2014, à l'exception de la partie afférente aux créneaux piscine réservés aux écoles. Les montants inscrits en B.P sont 4 586 000 € en dépenses et 8 100 € en recettes (ce qui correspond au reversement des communes en A.C négatives).

Le Président rappelle que les créneaux piscine représentent une charge de 100 000 € à 120 000 €. Il propose que la C.L.E.C.T se réunisse après le renouvellement des instances communautaires et que la nouvelle équipe reprenne le calcul des A.C. L'ajustement des montants se fera au B.S 2014. Si la décision est de faire prendre en charge le coût des créneaux par la Communauté de Communes, les communes en seront bénéficiaires. En contrepartie, la capacité d'investissement de la Communauté de Communes sera diminuée d'autant. La nouvelle équipe sera invitée à se positionner aussi, sur le dossier de l'aménagement numérique.

Le F.N.G.I.R (897 565 €) et le F.P.I.C (39 175€) sont reconduits à l'identique.

Les autres charges de gestion courante, sont de 5 579 800 € et concernent pour l'essentiel les Ordures Ménagères pour 4 930 000 €, la participation au S.M.E.P pour 90 000 € et à la Mission Locale : 57 000€. Les subventions aux associations sont prévues pour 356 700 €, 200 000 € pour l'Ecole de Musique du Provinois ; 110 000 € pour les associations de natation et 20 000 € pour la prise en charge du remboursement de 50 % des frais de transport des élèves vers le centre aquatique. 10 000 € sont prévus en faveur de l'association qui gère l'accueil de loisirs de Béton-Bazoches et 2 000 € pour l'A.J.E.C.T.A.

Les charges financières sont prévues pour 422 000 €. L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de 6.328 M€ (dont 1.5 M€ de consignation pour les terrains de la Z.A.C), auxquels seront rajoutés 0.734 M€ de reprise d'emprunts du Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise. Les frais financiers ont été calculés en intégrant la mise en place d'un emprunt de 1 M€ et 50 000 € sont prévus pour une ligne de trésorerie, pour couvrir les décalages de trésorerie.

Les charges exceptionnelles sont prévues pour 506 200 €, dont 495 000 € de subvention d'équilibre à verser au budget annexe du centre aquatique.

oOo

En recettes de fonctionnement, les produits des services, domaine : 310 900 € sont prévus, dont 182 500 € pour les A.L.S.H et 120 400 € pour le remboursement de la mise à disposition du personnel.

Les recettes fiscales sont prévues à l'identique de celles qui ont été notifiées pour 2013. Elles sont estimées à 12 514 325 € :

- Produit des taxes foncières et d'habitation : 5 946 948 €,
- C.F.E : 1 033 587 €,
- Taxes sur les surfaces commerciales : 360 724 €,

- F.P.I.C : 96 479 €,
- O.M pour 4 930 000 €.

Les Dotations, subventions et participations sont prévues pour 2 895 821 €. Les dotations d'Intercommunalité et de péréquation sont inscrites sur la base de celles de 2013 :

- 1 067 181 € de dotation d'intercommunalité,
- 1 234 133 € de dotation de compensation des groupements de communes,
- 135 000 € de Fonds Départemental de Taxe Professionnelle,
- 142 907 € de compensation et exonération T.H,
- 138 981 € sont attendus de la C.A.F pour les A.L.S.H et le R.A.M,
- 18 800€ du S.E.T.R.A pour la ligne 12 Provins/Sourdun,
- 97 000 € du Conseil Général pour B.A.LA.DE.

Les autres produits de gestion courante : 383 852 € sont inscrits, dont 315 515 € au titre des loyers :

- 50 000 € : Cinéma
- 7 400 € : Carrelaine
- 90 400 € : Zone du Durteint
- 63 015 € : Gendarmerie de Villiers
- 22 000 € : Boulangerie de Longueville
- 82 700 € : P2R (Helzinger, Kenner, Fumaisons Provinois)

Et 68 337 €, dont 55 927 € pour la participation du S.T.I.F à B.A.LA.DE et 12 410 € pour la participation des agents aux tickets restaurants.

Les opérations d'ordre retracent les amortissements des biens et subventions pour 824 450 € et 250 000 €.

Le Président indique que ce budget de fonctionnement permet d'envisager un autofinancement prévisionnel de 588 300 €. Il sera modifié après intégration du résultat de clôture 2013, estimé à 500 000€ et l'ajustement des A.C.

oOo

**En investissement**, la section s'équilibre à hauteur de 2 236 950 €. Les opérations inscrites sont celles présentées au D.O.B avec quelques ajustements pour 25 000 €.

- 10 000 € pour anticiper des acquisitions de matériel ou mobilier,
- 5 000 € pour l'acquisition de matériel destiné aux A.L.S.H,
- 5 000€ de subventions pour d'éventuelles ouvertures de chambres d'hôtes et de gites,
- 5 000€ de caution en cas de changement de locataires.

Le Président présente ensuite les dépenses d'investissement pour l'exercice 2014, regroupées en trois pôles :

**Développement économique : 840 000 €**

- Pour la Z.A.C du Provinois : 660 000 € à l'A.F.T.R.P. Le premier rond-point au pied de l'hôpital Léon Binet est achevé. Les travaux du second rond-point débiteront dans les semaines à venir.
- 100 000 € pour les travaux d'enfouissement d'une ligne moyenne tension, hors traité de concession. L'A.F.T.R.P réalisera l'enfouissement d'une seconde ligne.
- 200 000 € pour l'acquisition d'un bâtiment d'activités sur l'ancien quartier militaire à Sourdun, avec un financement de 40 % du C.3.D et 20 % de D.E.T.R.

**Services à la population et à l'équipement public : 120 000 €**

- 240 000 € pour l'aménagement d'un parking de 1 200 m<sup>2</sup>, en continuité du parking de la gare de Provins, côté avenue de la Voulzie. L'opération est financée à hauteur de 30 % par le P.E.R et 30 % au titre du C3D.
- 70 000 € pour une étude financée à 100 % par le S.T.I.F.

**Développement touristique : 12 500 €**

- 30 000 € pour l'élaboration et l'édition de cartes de chemins de randonnée. L'opération est financée par le P.E.R (50 %) et la Région (20 %).

Concernant la maison de santé de Chenoise, le Président rappelle que ce projet n'a pas encore reçu l'engagement de la Région. Le plan de financement initial prévoyait un financement de 48 % de l'investissement.

Le bureau, dans sa séance du 6 janvier 2014, a émis un avis favorable sur cette présentation. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité par 69 voix POUR et 1 ABSTENTION, vote le B.P du budget général de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2014.

**BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

*La maquette budgétaire du budget annexe du S.P.A.N.C était jointe aux notes de synthèse.*

Jean-Patrick SOTTIEZ, vice-président en charge des Finances, présente le B.P annexe du S.P.A.N.C pour l'exercice 2014. Ce budget intègre la suite de la première tranche pour la réalisation pour 100 études de sol, de 50 chantiers de réhabilitation et la fin des tranches 3 à 5 lancées par la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.

**En fonctionnement**, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 62 900 €.

En dépenses, les charges de gestion sont prévues à hauteur de 38 900 €, dont 35 000 € pour réaliser les contrôles A.N.C neufs et existants, et 3 900 € pour les charges de fonctionnement du service. Les charges de personnels et frais sont prévus pour 12 000 €, pour rembourser au budget principal le salaire du personnel de la Communauté de Communes du Provinois affecté au service. 10 000 € sont inscrits pour des dépenses d'honoraires et 2 000 € pour anticiper des régularisations de facturations.

En recettes, il est prévu 59 300 € de redevances des particuliers et 3 600 € de subvention de l'Agence de l'Eau, sur les frais de contrôle.

**La section d'investissement** décrit les tranches en cours pour 851 815 € de dépenses et 1 089 050 € de recettes. Les dépenses correspondent aux travaux de réhabilitation et d'études pour 851 815 €, dont 682 890 € pour la 1<sup>ère</sup> tranche et 168 925 € pour les 4 dernières tranches lancées par la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E.

Les recettes sont constituées des subventions de l'Agence de l'Eau pour 494 185 €, du Département pour 95 376 €, du C.R.I.F pour 25 000 € et de la participation des propriétaires pour 474 489 €.

Le bureau dans sa séance du 6 janvier 2014 a émis un avis favorable sur cette présentation. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le B.P du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2014.

**BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

La maquette budgétaire du budget annexe du centre aquatique était jointe aux notes de synthèse.

Jean-Patrick SOTTIEZ, vice-président en charge des Finances, présente le B.P annexe du centre aquatique pour l'exercice 2014.

**En fonctionnement**, la section s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 495 000 € : 15 000 € de frais de gestion du loyer versé à A.U.X.I.F.I.P (assurances et impôts), 380 000 € de subvention D.S.P à Vert Marine et 100 000 € pour les créneaux scolaires. Ces dépenses sont couvertes par une subvention provenant du budget principal de la Communauté de Communes pour 495 000 €.

**En investissement**, la section est équilibrée à hauteur de 500 000 €. La seule dépense correspond au loyer à verser à A.U.X.I.F.I.P. 500 000 € de subvention sont attendus du Département.

Le bureau dans sa séance du 6 janvier 2014 a émis un avis favorable sur cette présentation. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le B.P du budget annexe du centre aquatique pour l'exercice 2014.

#### **BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

La maquette budgétaire du budget annexe du lotissement était jointe aux notes de synthèse.

Jean-Patrick SOTTIEZ, vice-président en charge des Finances, présente le B.P annexe du lotissement pour l'exercice 2014. Ce budget se tient en comptabilité M14, gestion de stock. Il décrit les travaux d'aménagement des zones de Poigny et Longueville. Toutes les dépenses sont supportées en fonctionnement et les écritures d'ordre permettent leur basculement dans des comptes de stocks, jusqu'à leur vente.

**En fonctionnement**, la section s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 56 400 €. Pour la zone des Cas Rouges, 25 000 € sont proposés en prévision de dépenses à effectuer en cours d'année. Sur la zone de la Grande Prairie, 25 000 € sont prévus. Les emprunts souscrits nécessitent l'inscription de 3 200 € de frais financiers et 6 300 € pour le remboursement de la dette en capital.

Le bureau dans sa séance du 6 janvier 2014 a émis un avis favorable sur cette présentation. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2014.

#### **SUBVENTIONS**

Jean-Patrick SOTTIEZ, vice-président en charge des Finances, propose de délibérer pour attribuer les subventions 2014. La commission culture et le bureau ont rendu un avis favorable et font les propositions suivantes :

- Les Champs de la Terre : 7 200 €
- Commune Libre de la Ville Haute : 10 000 €
- Ecole de Musique du Provinois : 200 000 €
- Les Arts en Boule : 4 500 €
- Encres Vives : 3 500 €
- Foyer rural de Beton-Bazoches – Section centre de loisirs : 10 000 €
- A.J.E.C.T.A : 2 000 €
- Provins Natation : 63 000 €
- ASSUPRO : 15 380 €

- AQUACYCLOPEDUS : 12 680 €

Le bureau dans sa séance du 6 janvier 2014 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions pour l'exercice 2014.

Le Président expose que, d'une façon générale, le montant des subventions proposé pour l'exercice 2014 est reconduit.

Il rappelle la proposition qui a été faite lors de précédents conseils communautaires et plus particulièrement le 2 décembre 2013, de privilégier l'attribution de subventions aux 3 associations de natation, au lieu de prendre directement en charge le paiement de leurs créneaux dans le budget de la Communauté de Communes du Provinois. Cette manière de procéder permet premièrement de ne pas avoir à supporter de T.V.A et deuxièmement, de ne pas engager contractuellement la Communauté de Communes si l'une des associations devenait défaillante.

En conséquence, la Communauté de Communes verse une subvention aux associations qui règlent elles-mêmes leurs créneaux à Vert-Marine.

En ce qui concerne la prise en charge de 50 % du coût des transports des élèves au centre aquatique, le Président rappelle que le prochain conseil communautaire devra revoir sa position pour une prise en charge maintenue à 50 % ou plus importante.

**SUBVENTION EN FAVEUR DU PROJET PEDAGOGIQUE A VOCATION CULTURELLE DU R.P.I DE BEAUCHERY SAINT MARTIN / LEHELLE / LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE**

Jean-Patrick SOTTIEZ, vice-président en charge des Finances, rappelle que par délibération du 2 septembre 2013, le conseil communautaire a décidé d'aider au financement des projets pédagogiques menés par les écoles de son territoire. La commission culture a rendu un avis favorable à la demande du R.P.I de Beauchery St Martin/Léhelles/Louan-Villegruis-Fontaine, pour subventionner une classe transplantée dans la région de Londres du 10 au 14 mars 2014. Une subvention de 300 € est proposée.

Le bureau dans sa séance du 6 janvier 2014 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention de 300 € en faveur du R.P.I de Beauchery St Martin/Léhelles/Louan-Villegruis-Fontaine.

**REMBOURSEMENT DU SERVICE DE BALAYAGE DES VOIES COMMUNALES POUR LE SECOND SEMESTRE 2013 – Communes de la G.E.R.B.E dissoute**

Jean-Patrick SOTTIEZ, vice-président en charge des Finances, expose que certaines communes de l'ex G.E.R.B.E, ont demandé le remboursement de la facture correspondant au service de balayage des voies communales au titre du 2<sup>o</sup> semestre 2013.

Considérant qu'effectivement par le biais des A.C, les communes ont déjà contribué au service pour l'année 2013 en totalité. Avec la même logique que celle appliquée au service de ramassage des animaux errants, il est proposé que la Communauté de Communes rembourse aux communes, la charge liée au 2<sup>o</sup> semestre 2013.

Le bureau dans sa séance du 6 janvier 2014 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser aux communes de l'ex G.E.R.B.E qui en feront la demande, la moitié de la charge supportée par la G.E.R.B.E en année pleine.

Les communes concernées adresseront leur demande accompagnée de la facture qu'elles auront acquittée au titre du 2<sup>o</sup> semestre 2013.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER 2012 ET ANNEXES POUR LA Z.A.C DU PROVINOIS PRESENTE PAR L'A.F.T.R.P**

*Le compte rendu financier et les annexes étaient joints aux notes de synthèse.*

Ghislain BRAY, vice-président en charge des affaires économiques et des travaux, indique que l'article 17 du traité de concession d'aménagement de la Z.A.C du Provinois prévoit, en conformité avec le Code de l'Urbanisme, que l'A.F.T.R.P, établit un compte-rendu financier annuel ainsi qu'un bilan prévisionnel, qu'elle communique à la Communauté de Communes du Provinois pour approbation.

Ce compte-rendu annuel d'activités relate, au titre l'année 2012, les actions menées dans le cadre de cette opération, les dépenses et recettes réalisées et les perspectives pour 2013. Il comporte, en pièces annexes, un bilan financier prévisionnel avec arrêt des comptes au 31 décembre 2012, ainsi que la liste des commandes et marchés qui ont été notifiés avant le 31 décembre 2012. Les actions 2012 ont ainsi porté sur :

- L'étude historique et documentaire sur le risque de pollution du site,
- La demande d'intérêt archéologique à la D.R.A.C,
- La désignation du géomètre de la Z.A.C,
- La désignation du bureau d'étude hydraulique en charge du dossier Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques,
- La désignation de la Maîtrise d'œuvre urbaine de la Z.A.C,
- L'avancement du Plan Général d'Aménagement,
- La rencontre d'une partie des futurs concessionnaires.

Au cours de 2013, l'A.F.T.R.P a engagé les actions suivantes :

- Acquisition des terrains de la Z.A.C auprès de la Communauté de Communes du Provinois,
- Réalisation du diagnostic archéologique,
- Réalisation de sondages géotechniques et agropédologiques, (Science relative à la constitution physique et chimique du sol cultivé)
- Finalisation du Plan Général d'Aménagement,
- Etablissement de l'avant-projet et du projet des espaces publics,
- Finalisation et dépôt du dossier de déclaration Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques,
- Approbation du dossier de réalisation de la Z.A.C,
- Modification du P.L.U de la Ville de Provins,
- Signature des conventions nécessaires avec les concessionnaires,
- Lancement de la commercialisation des terrains par la rencontre d'entreprises locales et la mise en place de panneaux de commercialisation.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération pour l'A.F.T.R.P fait apparaître les financements suivants :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant (k€ HT)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant (k€ HT)</b>
Etudes pré-opérationnelles	180	Cessions charge foncières d'activités	2530
Acquisitions foncières	832	Participation CCDDP	2225
Travaux VRD	1918		
Honoraires techniques	366		
Frais divers	354		

Rémunération aménageur	850		
Frais financiers	255		
TOTAL	4755	TOTAL	4755

Le bureau dans sa séance du 6 janvier 2014 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu financier de l'A.F.T.R.P et ses annexes pour l'exercice 2012.

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PROPRIETE DE LA S.N.C.F POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING SUD A LA GARE DE PROVINS -**

*La convention et les documents annexes étaient joints aux notes de synthèse.*

Le Président indique que, dans le cadre de l'aménagement du Pôle Gare de Provins, la Communauté de Communes projette la réalisation de places de parking supplémentaires, qui font actuellement défaut, pour les usagers de la gare. Une première étape consistera à créer une quarantaine de places de parking sur l'emprise sud de la gare, dans le prolongement du parking actuel. La S.N.C.F, propriétaire de cette parcelle de 1 159 m<sup>2</sup>, propose de conclure une convention d'occupation temporaire pour une durée de 5 ans, qui permettra à la Communauté de Communes de disposer du terrain pour mener le projet à bien. En contrepartie, la Communauté de Communes devra verser à la S.N.C.F une redevance de 3 € HT du m<sup>2</sup>, soit 3 477 € HT pour la première année. Ce montant sera révisé à chaque échéance annuelle selon l'évolution de l'indice du coût de la construction. Plus 15 € HT annuellement de quote-part d'impôts fonciers.

Le bureau dans sa séance du 6 janvier 2014 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire d'un terrain appartenant à la S.N.C.F, ainsi que le montant de la redevance forfaitaire, accepte le paiement annuellement de la somme de 15 € HT de quote-part d'impôts fonciers, et autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tous documents s'y afférents,

**APPROBATION DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPENOISE ET PROVINOISE**

*Le tableau de l'actif et du passif était joint aux notes de synthèse.*

Nicolas FENART, vice-président en charge de l'administration générale, indique que les gendarmeries de Rebais et de Villiers Saint Georges sont louées à la Gendarmerie Nationale. Pour simplifier leur gestion et comme cela a été envisagé dès la création du syndicat, les deux équipements doivent être transférés aux deux partenaires de l'opération.

Le comité syndical s'est réuni le 20 décembre 2013, pour délibérer sur la dissolution du Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise au 31 décembre 2013. Cette dissolution implique que les biens meubles ou immeubles, ainsi que l'encours de la dette du syndicat seront intégrés dans le patrimoine du S.I.V.U. de Rebais pour la caserne de gendarmerie de Rebais et dans le patrimoine de la Communauté de Communes du Provinois pour la caserne de Villiers Saint Georges. L'article L. 5212-33 du CGCT exige le consentement de tous les adhérents au syndicat pour que sa dissolution puisse être prononcée.

Le bureau dans sa séance du 6 janvier 2014 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la dissolution du Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise au 31 décembre 2013, se prononce

favorablement sur le transfert de l'actif et du passif du Syndicat à la Communauté de Communes du Provinois pour ce qui concerne la gendarmerie de Villiers Saint Georges, ainsi que de l'ensemble des contrats contractés. Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'intégration des biens dans le patrimoine de la Communauté de Communes du Provinois. Le conseil communautaire autorise également le Trésorier à passer les écritures inhérentes à ce transfert et demande à Madame la Préfète de Seine-et-Marne de bien vouloir décider de la dissolution du Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise au 31 décembre 2013.

#### **AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU S.MI.C.T.O.M DE LA REGION DE COULOMMIERS**

*Les statuts du S.MI.C.T.O.M étaient joints aux notes de synthèse.*

Le Président expose que le comité syndical du S.MI.C.T.O.M de la région de Coulommiers s'est réuni le 17 décembre 2013 pour modifier les statuts du syndicat et plus précisément l'article 9.1 intitulé « Composition ». La modification porte sur la composition du comité syndical et la représentativité des collectivités adhérentes à compter des prochaines élections. La Communauté de Communes sera représentée au S.MI.C.T.O.M, par un titulaire et un suppléant.

Le bureau dans sa séance du 6 janvier 2014 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification apportée aux statuts du S.MI.C.T.O.M de la région de Coulommiers.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président rappelle que 35<sup>ème</sup> conseil communautaire est le dernier de la mandature. Il remercie l'ensemble des délégués communautaires pour leur participation, leur engagement et leur implication. Il constate que le bilan de cette mandature est satisfaisant au regard des grands projets qui ont été menés et réalisés :

- Le contrat de site Provins / Sourdun : Le Président refait l'historique du C.R.S.D. Il s'agissait d'un véritable défi à relever avec le départ du régiment des Hussards. Ce contrat de site a pu être mené à bien et le Président s'en félicite. Depuis le S.E.T.R.A, la ferme photovoltaïque et notamment l'internat d'excellence se sont implantés sur le site. Il s'agit d'une belle opération qui a abouti grâce à la capacité de la Communauté de Communes.

- La gendarmerie de Villiers Saint Georges : Les 2/3 du territoire de la Communauté de Communes se trouvant en zone police, le Président confirme que la solution de facilité aurait été de ramener les gendarmes à Provins, or il était nécessaire et important de maintenir la gendarmerie à Villiers Saint Georges.

- Le cinéma : Le Président indique avoir rencontré la nouvelle gérante qui reprendra le cinéma à compter du 12 février prochain. Il se félicite du succès rencontré par le centre aquatique. Le Président souligne la réussite de la fusion avec la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E et Chalautre la Grande.

Il remercie toutes les personnes et les équipes municipales qui ne brigueront pas un nouveau mandat et souhaite « Bon vent » aux candidats.

Il remercie Edmond KALUZNY et l'ensemble du conseil municipal pour leur accueil.

Nicolas FENART souligne l'engagement et remercie le Président pour sa ténacité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.

La secrétaire de séance



Brigitte MAURY